

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre mars deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/02/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 040 : SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE POUR LA CATASTROPHE HAITIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle qu'un séisme est survenu en Haïti le 12 janvier 2010.

Monsieur le Président expose que la Fondation de France a déjà soutenu 18 projets d'associations qui oeuvrent pour restaurer des conditions de vie décentes. Les associations aidées par la Fondation de France sont sélectionnées suivant des critères rigoureux définis à partir des lignes prioritaires arrêtées par le Comité d'experts Solidarité Haïti, qui se réunit aussi souvent que nécessaire.

Monsieur le Président propose d'apporter une subvention de 500 € à la Fondation de France pour l'opération Solidarité Haïti.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le versement d'une subvention de 500 € à la Fondation de France pour l'opération Solidarité Haïti.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 05 mars 2010

Certifié exécutoire

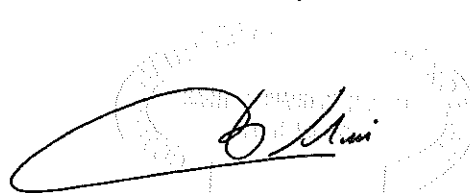
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 20/03/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subvention a la fondation de France pour la catastrophe Haitienne

Date de transmission de l'acte : 10/03/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 10/03/2010

Numéro de l'acte : 2010-040 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100305-2010-040-DE

Date de décision : 05/03/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions